



## Parking inondé, quelle marche à suivre ?

Par **NaudAr**, le **23/04/2015** à **18:12**

Bonjour

Tout est dans le titre...

Mes parents ont mis en vente un bien immobilier constitué d'un bâtiment à usage commercial et de son parking extérieur en gravier, sur une parcelle de taille moyenne.

Il se trouve que depuis quelques mois, une partie relativement grosse du parking (environ 30m<sup>2</sup>) baigne sous 3cm d'eau sans savoir d'où cette fuite, si fuite il y a, peut t-elle bien venir.

Si c'est relatif à un drainage, je comprends pas pourquoi le problème ne s'est pas déclaré plus tôt. Quand à une fuite de conduit, un agent de la communauté de commune nous a indiqué verbalement qu'il n'y avait pas de conduite à cet endroit et que par conséquent, la commune se déchargeait donc de tout devoir de réhabilitation.

Mes questions : Que demander et à qui, Quels sont mes droits et mes devoirs, et quels sont ceux de la commune sur laquelle se situe ce bien immobilier.

D'avance merci.